Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260518-20260511-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-05-11

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Date de la convocation
13/05/2026
Date de publication
20/05/2026

Le 18 mai 2026,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Monsieur Joël PICHON qui a donné pouvoir à Monsieur Gilles MORVAN ;
- ✓ Madame Stéphanie CADALEN qui a donné pouvoir à Monsieur Pierrick MARCHADOUR ;
- ✓ Madame Nadège BOURMAUD qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Constance ARGOUARCH a été élue secrétaire de séance.

INFORMATIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2026-04-08 en date du 31 mars 2026, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal :

1. **Validation de devis et marchés :**

Devis signé avec la société MAVASA pour la peinture routière pour 1 754.55 € HT ;
Devis signé avec la société TIBCO pour le renouvellement du pare-feu informatique de la mairie pour 3 ans pour 2 450.69 € HT ;
Devis signé avec la société IROISE PLAFONDS pour l'amélioration acoustique de l'ALSH pour 4 195.00 € HT ;
Devis signé avec la société TROMEUR pour la réparation de la VMC de la maison des associations pour 1 995.00 € HT ;
Devis signé avec la société LE BOHEC pour des travaux d'électricité dans le cabinet médical pour 1 030.37 € HT ;
Devis signé avec la société LE BIHAN pour des travaux d'aménagement dans le cabinet médical pour 3 058.00 € HT.

2. **Acceptation d'indemnité de sinistres :**

Remboursement de l'assurance pour un sinistre sur une silhouette routière pour 1 348.25 €.

3. **Délivrance de concessions dans le cimetière :**

Acquisition d'un caveau 4 places (2 000.00 €) et d'une concession pour 15 années (150.00 €)

4. **Aliénation de gré à gré :**

Cession d'un véhicule Renault Kangoo pour 100.00 €

5. **Virement de crédit :**

Virement de crédit n°1 sur le BP COMMUNE : + 1 500.00 € au compte 739112 (Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants) et – 1 500.00 € au compte 6156 (Maintenance) ;

Pour extrait certifié conforme,

Le 18 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC



Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 029-212900971-20260518-20260511-DE

La secrétaire de séance,

Constance ARGOUARCH

